



E4200-Direction générale des services-Vie associative et emploi

DECISION DU MAIRE N° d.2024.010

**Dispositif "Femmes vers l'emploi 2024", mis en place par la ville de Versailles.
Demande de subvention de la Ville auprès du Conseil départemental des Yvelines, par
l'intermédiaire du Territoire d'action départemental du Grand Versailles.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 alinéa 26° ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu l'analyse de la participation aux « RDV de l'emploi des femmes 2022 et 2023 » organisés par la ville de Versailles, les éléments de diagnostic du laboratoire Printemps de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et la part des femmes dans la demande d'emploi à Versailles ;

Vu le bilan de l'action « Femmes vers l'emploi 2023 » ;

Vu le budget en cours et l'affectation des recettes correspondantes sur l'imputation 936 « Action économique », 9361 « Interventions économiques transversales », nature comptable 7473 « Participation du département », service E4200 « Vie associative et emploi »

- Depuis janvier 2021, la ville de Versailles contribue à un programme d'actions co-construit avec les acteurs de l'emploi et les entreprises locales, afin de favoriser l'accès à l'emploi des Versaillais.

En lien avec l'emploi des femmes, la Ville organise une fois par an un salon professionnel pour l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes. La part des femmes peu qualifiées y est faible : seul 3% (en 2022) et 5% (en 2023) de candidates présentes avaient un niveau de sans diplôme à Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)/Brevet d'études professionnelles (BEP).

Une étude sur l'emploi des femmes à Versailles a été confiée par la Ville au laboratoire de sociologie Printemps de l'université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en 2022. Dans le cadre de ce travail, 50 femmes ont répondu à un questionnaire sur leur besoin d'accompagnement à l'emploi et 20 femmes versaillaises ont participé à des entretiens semi-directifs. L'étude pointe les freins suivants : « manque d'information en matière d'accès aux droits et aux services », « manque de connaissance des ressources pour être accompagnées », « difficultés à se projeter dans un emploi » ; et préconise « un besoin d'accompagnement personnalisé ».

Enfin, les femmes sont surreprésentées dans la demande d'emploi à Versailles : la part des femmes dans la demande d'emploi à Versailles est supérieure de 2 points à celle des hommes et supérieure à la moyenne régionale de 3 points (chiffres Pôle Emploi T4 2022 et T4 2023).

- Ainsi, ces différents éléments de diagnostic ont conduit la Ville à mettre en place en 2023 un parcours permettant de remobiliser un groupe de 10 femmes éloignées de l'emploi et d'impulser un nouvel élan dans leur démarche vers l'emploi.

Un bilan de cette action a été réalisé et a montré que les objectifs avaient été atteints : 9 femmes ont participé à l'ensemble du parcours, 7 d'entre elles poursuivent une démarche d'insertion, 90% d'entre elles estiment avoir gagné en confiance et recommandent le parcours.

Les femmes du parcours étaient plus éloignées de l'emploi que ce qui avait été anticipé. 6 d'entre elles présentaient des fragilités psychologiques ou psychiatriques. Cependant, ces paramètres n'ont pas constitué un frein dans la mise en œuvre des ateliers collectifs et des coachings individuels.

La Ville souhaite reconduire ce parcours en 2024 construit en partenariat avec l'EMCC 78 (association de coaches professionnels), en apportant quelques ajustements suite au bilan 2023.

L'action 2024 est concentrée sur 4 semaines, du 19 septembre au 18 octobre 2024 (contre 3 semaines en 2023) afin que des prises de conscience et des déclics puissent se déclencher, ces processus nécessitant du temps. Le programme comprend une combinaison d'ateliers collectifs, de coaching individuels et la participation au salon « RDV de l'emploi des femmes 2024 » organisé par la Ville.

Public cible : 10 femmes bénéficiaire du Revenu de solidarité active (RSA) du Territoire d'action

départemental (TAD) du Grand Versailles (dont au moins 60% de versaillaises).

Programme prévisionnel :

- 2 au 17 septembreentretiens téléphoniques avec l'ensemble des candidates inscrites
- 19 septembreatelier collectif, cohésion de groupe
- 26 septembreatelier collectif, arbre de vie
- 26 au 3 octobre.....séances de coaching individuels
- 3 octobreatelier collectif projet professionnel
- 10 octobre..... participation au RDV de l'emploi des femmes
- 17 octobre..... atelier collectif de bilan
- 14 au 25 octobre.....séances facultatives supplémentaires de coaching individuel

Parmi ses actions de soutien aux partenaires locaux, le Conseil départemental des Yvelines, par l'intermédiaire du TAD du Grand Versailles, a ouvert une campagne de subvention. Les demandes de subventions doivent s'inscrire dans l'un des 4 axes prédéterminés, dont l'axe « Insertion et action sociale ».

C'est dans le cadre de cette campagne et au titre de cet axe « Insertion et action sociale » que la Ville sollicite une subvention auprès du Conseil départemental des Yvelines. C'est l'objet de la présente décision.

Le coût total du projet étant de 3 800 € HT (dont 1 000 € de bénévolat) et la subvention ne pouvant financer qu'au maximum 80% du coût total du projet, la ville de Versailles sollicite une subvention d'un montant de 2 100 € HT. Le reste à charge pour la Ville s'élèverait ainsi à 700 € HT.

DECIDE :

- 1) de solliciter auprès du Conseil départemental des Yvelines, par l'intermédiaire du Territoire d'action départemental (TAD) du Grand Versailles, une subvention d'un montant de 2 100 € HT pour le projet intitulé « Femmes vers l'emploi » mis en place par la ville de Versailles, consistant en un parcours de 4 semaines avec une combinaison d'ateliers collectifs, de coaching individuels et la participation au salon « RDV de l'emploi des femmes 2024 », permettant de remobiliser un groupe de 10 femmes versaillaises éloignées de l'emploi et d'impulser un nouvel élan dans leur démarche vers l'emploi ;
- 2) de signer tout acte ou document se rapportant à la présente décision.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.